



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **DIX JUILLET**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **3 juillet 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Bernard BOUCHET donne pouvoir à Michel VIANNAY.

Membre absent : Jean-Paul FARJOT.

Secrétaire de séance : Véronique CROZET.

2023-37

Convention d'utilisation de la salle des sports avec le club de basket de Bessenay au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Mme Laura JOURNET, 3^{ème} adjointe au Maire, informe le Conseil municipal de la demande du club de basket de Bessenay portant sur l'utilisation de la salle des sports pour une durée de deux heures le mardi soir pour les entrainements. Une vingtaine d'enfants de Montrottier adhèrent aujourd'hui à l'association.

Il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir droit à cette demande et de fixer le montant correspondant à cette utilisation à hauteur de 350 € pour l'ensemble de l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'utilisation de la salle des sports par le club de basket de Bessenay au titre de l'année scolaire 2023-2024 pour les entrainements du mardi soir sur un créneau de deux heures,
- **FIXE** le tarif correspondant à hauteur de 350 € pour l'ensemble de l'année scolaire,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention d'utilisation afférente, et de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230710-DE2023-37-DE
Date de télétransmission : 14/07/2023
Date de réception préfecture : 14/07/2023

La secrétaire de séance,

Véronique CROZET



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39

Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230710-DE2023-37-DE
Date de télétransmission : 14/07/2023
Date de réception préfecture : 14/07/2023